

Développer la Téléconsultation



Présentation de la télémédecine et de la Solution Régionale de Télémédecine

Webinar « Cancer et Covid »

27 Novembre 2020

➤ La solution régionale de télémédecine

3 types d'actes portés par la plateforme

Téléconsultation



Acte de télémédecine réalisé par un médecin avec un patient à domicile ou avec un patient accompagné d'un professionnel de santé, en temps réel (visioconférence).

- ✓ Téléconsultation à domicile
- ✓ Médecine générale
- ✓ Gériatrie (diverses activités)
- ✓ Préchimiothérapie
- ✓ Cardiologie
- ✓ Dermatologie

Téléexpertise



Acte de télémédecine demandé par un professionnel de santé auprès d'un médecin expert requis (expertise dermatologie, cardiologie...), de manière asynchrone.

- ✓ Gériatrie (diverses activités)
- ✓ Préchimiothérapie
- ✓ Cardiologie
- ✓ Dermatologie
- ✓ Télé AVC
- ✓ BBEEG
- ✓ Plaies
- ✓ Addictologie
- ✓ Oncodermatologie
- ✓ Hématologie
- ✓ Diabétologie

Visiorégulation



Réponse médicale apportée dans le cadre de l'usage du 15 / SAMU.

- ✓ Dotation de smartphones aux EHPAD des Pays de la Loire par l'ARS, le Conseil régional et les Conseils départementaux



La solution régionale de télémédecine en quelques chiffres



5 406 professionnels
inscrits dont **1 397** libéraux



7 structures d'hospitalisation à
domicile équipées dans la région
12 EMSP équipées / en cours
d'équipement



Plus de **62 000**
téléconsultations à
domicile en 2020



15 structures sanitaires de la
région impliquées dont les 2 CHU



Plus de **2400** dossiers de télé-
expertise et téléconsultations
(hors TLC à domicile)



120 EHPAD équipés / en cours
d'équipement par la Solution (20 %
des EHPAD des Pays de la Loire)



La solution régionale de télémédecine

Un accompagnement des usages de proximité renforcé

Le GRADeS Pays de la Loire s'est organisé pour faciliter la prise en main de l'outil de téléconsultation à domicile et accompagner les professionnels dans leurs usages.

Support téléphonique et mail

Le support téléphonique et mail est assuré :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 21h
- Le samedi, de 8h à 13h

 02.44.76.13.90

 telemedecine@esante-paysdelaloire.fr

Webinaire

Deux webinaires sont planifiés chaque semaine, le mardi et le jeudi, à 13h (durée 30 min).

Les professionnels en sont informés à leur inscription sur la plateforme. Des sessions à la demande peuvent être organisées pour tenir compte des contraintes de professionnels.

Accompagnement par des chargés d'appui

Depuis plus d'un an, le GCS e-santé Pays de la Loire a mis en place des chargés d'appui qui interviennent sur le territoire pour accompagner les professionnels dans leurs usages numériques.

Ces professionnels peuvent se déplacer au contact des professionnels pour les accompagner, y compris dans le contexte actuel, avec le respect des règles permettant de garantir la sécurité sanitaire.



La plateforme régionale de télémédecine

Covalia, la solution de téléconsultation à domicile

L'usage de Covalia web est **simple**, **gratuit** et **sécurisé** pour le professionnel ainsi que pour le patient.

Simplicité

Covalia est disponible depuis un navigateur (Chrome, Firefox, Safari), sans téléchargement, ni installation.

Le patient accède à la téléconsultation en cliquant sur un lien (SMS / mail) et peut utiliser un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Le patient n'a pas à créer de compte utilisateur.

Gratuité

La plateforme régionale de télémédecine est mise à disposition par l'ARS des Pays de la Loire aux adhérents au GCS e-santé Pays de la Loire.

Sécurité

La plateforme régionale de télémédecine bénéficie d'un hébergement Orange Business Services certifié HDS.

L'accès se fait à l'aide d'un compte individuel et nominatif.




La solution de téléconsultation à domicile, Covalia Web

Deux modes de téléconsultations

Le professionnel peut faire le choix entre deux modes de téléconsultation en fonction de sa pratique.

- **Téléconsultation programmée** avec création de dossier 
- **Téléconsultation immédiate** 

Echange de documents

Durant la téléconsultation, le professionnel et le médecin peut se **transmettre et recevoir des documents** (ordonnance, photo, résultat d'examen). 

Ces échanges sont portés par le flux vidéo et par conséquent sécurisés.

Le professionnel de santé peut également prendre une capture d'écran 

Paiement en ligne


Un système de paiement en ligne, via Payline, est proposé au professionnel de santé qui doit souscrire un contrat e-VAD auprès de sa banque.

Le GCS e-santé Pays de la Loire assume les frais de gestion de Payline.

Le paiement se fait durant la téléconsultation par carte bancaire. 

Renvoi de l'invitation

L'invitation est transmise au moment de la création du rendez-vous.

Si le patient ne parvient pas se connecter (perte de l'invitation, changement de téléphone...), le professionnel peut renvoyer l'invitation depuis la salle de téléconsultation. 



Information et communication sur la solution

Des flyers sont mis à disposition des professionnels et des patients en fonction du mode de téléconsultation choisi par le professionnel de santé (programmée ou immédiate)



Des tutoriels et des guides utilisateurs sont également disponibles pour les professionnels afin de faciliter la prise en main.

